

GALERIE PELLAT DE VILLEDON



Pendule religieuse Louis XIV

61 x 32.5 cm
2' 0" x 1' 0³/₄"

Pendule religieuse en écaïlle rouge et filet de laiton, d'époque Louis XIV.

L'ensemble de la décoration est en marqueterie en deux parties, à la manière de Boulle ; laiton sur fond d'écaïlle rouge. On note un décor et une découpe d'une extrême finesse.

La façade architecturée est encadrée par deux pilastres terminés par des chapiteaux corinthiens en bronze doré. Les côtés latéraux sont ajourés et permettent un aperçu sur les mouvements de la pendule, derrière une vitre.

Le cadran en relief présente un décor en bronze doré avec une cartouche émaillée, scandée de chiffres romains. On relève une aiguille trilobée et une aiguille quadrilobe, en acier, un boîtier plaqué d'écaïlle de tortue doublé de laiton. La corniche moulurée est soutenue par deux pilastres latéraux cannelés en laiton avec chapiteaux corinthiens. La pendule repose sur quatre pieds boule ciselés de feuilles d'acanthé. Le chapeau repose sur une rangée de colonnettes en bronze, surmontées de huit pots à feu.

Vers 1700

Signée Martinot aux Galeries du Louvre.

Sonnerie à quarts , trois corps de rouage. Échappement à roue de rencontre avec sa cycloïde d'époque.

Les Martinot étaient des horlogers célèbres au XVIIIème siècle.

Etat d'usage

H.61 x L.32,5 x P.16

Les pendules dites "Religieuses", créées principalement au début du règne de Louis XIV, sont caractérisées par leur simplicité, leur austérité et leur style qui rappellent celui de Louis XIII. Leur forme et ornementation s'inspirent de l'architecture de l'époque, représentant souvent la façade d'un palais. Les éléments décoratifs de ces pendules, comme les pilastres, corniches et frontons, sont similaires à ceux qu'on retrouve sur des bâtiments comme le Palais Mazarin ou l'Institut de France. Les cages des pendules étaient principalement en noyer ou parfois en chêne, et leur décoration variait de la simplicité (cage plaquée en ébène ou poirier noirci) à des ornements plus riches comme des incrustations de cuivre, d'ivoire ou d'écaille. Les premières pendules étaient minimalistes, avec un simple fronton, tandis que les plus élaborées intégraient des colonnes et des décorations plus somptueuses, marquant ainsi l'évolution vers le grand style.

La substitution du pendule au foliot marque un tournant important dans l'histoire de l'horlogerie. Parallèlement, la montre, apparue au début du XVII^e siècle grâce à la miniaturisation des mouvements, devient populaire, rendant obsolètes les petites horloges portatives. En conséquence, des pendules plus grandes, adaptées à l'inclusion d'un balancier-pendule, commencent à apparaître. Ces pendules sont généralement placées sur des meubles, des consoles ou des cheminées, intégrant ainsi le mobilier. Leur boîte, souvent réalisée par un ébéniste, est décorée de moulures simples et de matériaux comme l'ébène, le poirier noirci ou le noyer.

Les premières pendules "religieuses", de style sobre et rigoureux, rappellent l'architecture de palais ou d'églises. Elles sont souvent dotées de pilastres, de colonnes et de frontons, et leur cadran, souvent orné de chiffres romains, occupe presque toute la face. Au fur et à mesure, les pendules deviennent plus monumentales et ornementées, marquant l'essor du style Louis XIV.

Cette évolution résulte d'un travail collectif impliquant des horlogers, ébénistes, sculpteurs, fondeurs et ciseleurs. Les modèles et décorations sont influencés par des artistes célèbres de l'époque, comme Charles Le Brun, Jean Berain, et André Charles Boulle. Le développement des pendules Louis XIV est également soutenu par la collaboration étroite entre artisans logés au Louvre, où des horlogers de renom tels que Pierre Gaudron, Jacques Huguët, et Gilles Martinot côtoient des ébénistes et bronziers.

Galleries du Louvre :

Sous Henri IV, les travaux de jonction entre le palais des Tuileries et celui du Louvre ont conduit à la création des Galeries du Louvre, un projet innovant combinant art et politique. Dès le départ, des logements pour artistes, artisans et savants ont été aménagés sous la grande galerie, avec des appartements répartis sur quatre étages, incluant des boutiques au rez-de-chaussée. Ce dispositif permettait aux créateurs de travailler et de vendre librement, sans les contraintes des guildes parisiennes. Les artistes bénéficiaient de privilèges comme l'exemption de contrôles corporatifs, la liberté de vendre, et la possibilité d'avoir plusieurs apprentis.

En 1608, Henri IV a formalisé cette politique avec des lettres patentes, garantissant la liberté de création et de commercialisation. Les artistes logés devenaient commensaux du roi, et pouvaient se qualifier de "du Roi", comme les horlogers Isaac II et Jacques III Thuret, ou les Lepaute. Louis XIV a confirmé ces privilèges en 1671, en soulignant que les Galeries du Louvre attiraient les plus grands

talents, non seulement de France, mais aussi de l'étranger. D'autres maisons royales offraient des avantages similaires, mais les privilèges du Louvre étaient les plus étendus.